

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

**relative à la demande d'enregistrement
concernant la construction d'un nouvel entrepôt
sur les communes de Recy et Saint-Martin-sur-le-Pré
présentée par la société SCAPEST
dont le siège se situe rue du Moulin - 51039 Saint-Martin-Sur-le-Pré**

En application des dispositions du Code de l'environnement, une consultation publique est ouverte du lundi 26 février 2024 au jeudi 28 mars 2024 inclus par arrêté préfectoral n° 2024-CP-14-IC sur la demande d'enregistrement concernant le projet construction d'un nouvel entrepôt sur les communes de Recy et de Saint-Martin-sur-le-Pré, présentée par la société SCAPEST dont le siège se situe rue du Moulin - 51039 Saint-Martin-Sur-le-Pré.

Pendant toute la durée de la consultation publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier relatif à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé en mairie de Recy où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00 ou adresser ses observations au Préfet par lettre à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité procédures environnementales – 40, Boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex ou par voie électronique à : ddt-participations-public@marne.gouv.fr.

À l'issue de la procédure, la demande susvisée peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande présentée par la Société SCAPEST .

Cet avis au public ainsi que la demande de l'exploitant sont consultables sur le site internet « les services de l'Etat dans la Marne » : <https://www.marne.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques/SCAPEST-ENTREPOT-RECY-2>

Châlons-en-Champagne le 22 janvier 2024

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité
procédures environnementales
SIGNE
Vincent ROGER**